



GESTION. En partenariat avec La Finance pour Tous Calculs de base pour être un pro...

Ah... Les mathématiques ! Pour bon nombre d'entre nous, ce sont de vieux - et pas toujours bons - souvenirs... Et pourtant, il existe quelques calculs de base à connaître, assez simples à retenir, pour mieux gérer ses finances.

Offre spéciale... Quel est le prix à l'unité ?

Une banque vous propose d'adhérer à un « package » qui vous offre le troisième service gratuit. Chaque service coûte 9,9 €. Combien vous coûte chaque service si vous profitez de cette offre ?

Le calcul

Prix après promotion = 9,9 €
 $2 / 3 = 6,60$ €

Les cartes de fidélité. Quel est l'avantage consenti ?

Un magasin vous propose une carte de fidélité gratuite. Celle-ci vous permet de cumuler des points : 1 point par tranche de 50 euros d'achats. Au bout de 12 points, vous obtenez une réduction de 30 euros sur votre achat suivant. Combien faut-il dépenser pour obtenir les 12 points ? Quel est le pourcentage de la réduction accordée par rapport à la somme minimum dépensée ?

Le calcul

Dépense nécessaire pour obtenir les 12 points = $50 \text{ €} \times 12 = 600 \text{ €}$

Pourcentage de la réduction = $30 \text{ €} / 600 \text{ €} = 5 \%$

1- Rendement d'un placement. Hausse et baisse : quel rendement final ?

Vous avez effectué un placement de 2 000 €. En 2011, ce placement a rapporté 20 %, en 2012, ce placement a perdu 10 %. Quel est le pourcentage de rendement au bout des deux ans ?

Le calcul

Rendement final = rendement 2011 rendement 2012

Rendement final = $1,20 \times 0,9 = 1,08$. Cela correspond à une hausse de 8 %.

Le rendement final du placement est donc de 8 % sur les deux années.

Comment calculer le capital à l'échéance d'un placement ?

Un placement de 1 000 € vous a rapporté 200 % en 10 ans. De quelle somme disposez-vous au bout de dix ans ?

Le calcul

Le gain en dix ans a été de $1000 \times 200 / 100 = 2000$

Au bout des dix ans, la somme est de $1000 + 2000 = 3000 \text{ €}$.

Attention ! Le capital initial a donc été multiplié par 3, et non pas par 2 comme on pourrait le croire !



Il est bon de réviser quelques calculs de base pour mieux gérer son argent.

Une hausse de 100 % revient à multiplier le capital d'origine par deux, une hausse de 200 % revient à multiplier le capital d'origine par trois...

Les livrets d'épargne boostés sur quelques mois. Quel sera le rendement annuel ?

Une banque vous propose un super livret d'épargne disponible rémunéré à 5 % jusqu'à 100 000 euros de dépôt.

Mais en lisant les petites lignes de renvoi en bas de page, vous vous apercevez que ce taux promotionnel est limité à 3 mois ; ensuite il sera rémunéré au taux de 2 %. Quel est réellement le taux annuel de ce compte sur livret ?

Le calcul

Taux promo \times (nombre de mois de la promo) + Taux ordinaire \times (nombre de mois restants) Intérêts sur un an = $5 \% \times 3 + 2 \% \times 9 = 1,25 + 1,50 \% = 2,75 \%$.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Communément appelées « allocations familiales », les prestations familiales sont versées aux familles afin qu'elles puissent faire face dans de bonnes conditions aux dépenses courantes liées à la subsistance et à l'éducation des enfants. Il existe deux grandes catégories de prestations : celles liées à la naissance et au jeune enfant : c'est le cas de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ; celles liées à l'entretien des enfants : par exemple les allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Certaines prestations sont universelles, c'est le cas des fameuses « allocations familiales », c'est-à-dire qu'elles sont versées sans condition de revenus. A contrario, d'autres prestations sont soumises à conditions de ressources comme le RSA, par exemple. D'autres enfin, varient suivant les ressources des familles, c'est le cas de la PAJE.

Tous les ans, les plafonds de ressources permettant de bénéficier de ces allocations sont revalorisés. Le site Internet de la caisse d'allocations familiales (Caf) permet de faire des simulations pour aider les particuliers : www.caf.fr.

Réformer le niveau des prestations

Afin de réduire le déficit de la branche famille, le gouvernement envisagerait de faire dépendre le montant des « allocations familiales (AF) » du niveau de revenus des familles. Sur la base des propositions du rapport présenté par Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la famille, plusieurs scénarios sont envisagés.

À ce jour, les allocations familiales ne varient qu'en fonction du nombre d'enfants à charge (à partir du deuxième enfant, en métropole). Pour faire des économies, le Haut Conseil de la famille propose de mettre en place deux seuils de revenus. Dans le premier cas, les allocations baissent au fur et à mesure que le revenu du foyer augmentent. Dans le second, elles sont divisées par quatre par rapport à leur valeur d'origine.

À l'heure actuelle, rien n'est encore décidé. Le débat est tout juste ouvert.



Pour en savoir plus :
www.lafinancepourtous.com

